

**SPECTACLE DE MARIONNETTES – GUIGNOL ET LA REINE DES NEIGES
PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITE**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De régler au spectacle de marionnettes « Guignol et la Reine des Neiges » représenté par Monsieur SABAS Sandy et Madame DASSONNEVILLE Laura, la prise en charge de 2 € de réduction pour chaque visiteur Wazierois lors des représentations des 27, 30 et 31 Mars 2024 :

↳ soit 157 entrées. (facture ci-jointe)

Fait à WAZIERS, le 5 Avril 2024

**Le Maire,
Laurent DESMONS**

